



Le 22 mars 2018, et après ?

La journée de mobilisation et de grève du 22 mars, à l'appel de la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires, a été marquée par un nombre important de rassemblements et de manifestations (140 sur tout le territoire). Ils font suite à ceux des retraités, et aux actions conduites dans de nombreux secteurs, tant dans le privé que dans le public. Toutes ces mobilisations s'inscrivent dans une contestation forte de la politique d'un gouvernement qui entend briser les fondements de notre modèle social, construit patiemment, par la négociation, après la Seconde Guerre mondiale.

Après le droit du travail et avant les régimes de retraite, c'est au service public que l'exécutif a décidé de s'attaquer violemment et sans véritable concertation.

Les agents de la DGFIP l'ont bien compris, d'autant qu'ils font partie des principaux visés, les missions qu'ils exercent étant attaquées tous azimuts. Ils se sont fortement mobilisés, en même temps que l'ensemble des agents publics.

Avec un taux de grévistes avoisinant les 40 %, chiffre jamais atteint depuis janvier 2009, les personnels des finances publiques ont exprimé leur exaspération, leur colère et leur détermination à défendre leur avenir et celui de leurs missions.

En effet, alors que les personnels ont apporté la preuve, tant de leur engagement que de leur capacité d'adaptation à un environnement en constante évolution, ils sont sans cesse dénigrés y compris par ceux qui devraient au contraire les soutenir dans l'exercice de leurs missions.

Le ministre de l'Action publique et le Directeur général doivent entendre leur colère et répondre d'urgence à leurs revendications.

À la DGFIP, il convient désormais d'envisager, dans le cadre unitaire le plus large, les suites de ce mouvement du 22 mars qui ne peut rester sans lendemain.

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP appellent donc les personnels à se réunir rapidement pour décider ensemble des modalités de la poursuite de l'action. Les cheminots de leur côté ont posé les premières pierres d'une mobilisation au long cours qui débutera le 3 avril.

Les organisations syndicales de la DGFIP se réuniront le plus rapidement possible et ont d'ores et déjà sollicité une audience auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics et du Directeur général des Finances Publiques .

Les fédérations de fonctionnaires se réunissent le mardi 27 mars avant de rencontrer le secrétaire d'État en charge de la Fonction publique.

Inscrire la mobilisation dans la durée constitue un impératif si nous voulons empêcher la destruction de notre administration et plus largement celle du service public.